

Le 12 septembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 12 septembre 2018 à 19 heures, à Saint-Ferdinand, au Manoir du lac William (salon Halifax), situé au 3180, rue Principale, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau
Lyster	1 679	2	Geneviève Ruel, représentante
Notre-Dame-de-Lourdes	730	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Alain Dubois
Saint-Ferdinand	2 073	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne
Sainte-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard
Ville de Plessisville	6 651	5	Mario Fortin
Princeville	6 065	5	Gilles Fortier
Villeroy	457	1	Éric Chartier

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Sont également présents :

Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier

Carl Plante, aménagiste

Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2018
5. Suivi de la séance régulière du 15 août 2018
6. Administratif :
 - 6.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation à déposer une demande d'aide financière
 - 6.2 Modification de la résolution numéro A.R.-06-18-14548 afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule de type côte-à-côte de gré à gré

Le 12 septembre 2018

- 6.3 Demande d'aide financière du FDT-Volet Pacte rural – Ville de Plessisville – Projet « Parc canin »
- 6.4 Demande d'aide financière du FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de la Paroisse de Plessisville – Projet « Jeux d'eau – Domaine Somerset »
- 6.5 Demande d'aide financière du FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de la Paroisse de Plessisville – Projet « Jeux d'eau – Parc des Petits Braves »
- 6.6 Demande d'aide financière du FDT-Volet Pacte rural – Ville de Princeville – Projet « Modules et mobilier urbain pour parcs »
- 6.7 Demande d'aide financière du FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de Villeroy – Projet « Amélioration du parc pour enfants et de la patinoire »
- 6.8 Demande d'aide financière du FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de Villeroy – Projet « Panneau d'affichage électronique »
- 6.9 Demande d'aide financière au Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable – Municipalité de Villeroy – Projet « Amélioration de la patinoire extérieure et du chalet des loisirs »
- 6.10 Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de L'Érable – Adoption
- 7. Aménagement :
 - 7.1 Charte d'occupation du territoire rural de la MRC de L'Érable - Adoption
 - 7.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2018-2021 – Délégation de gestion
 - 7.3 Rivière Bulstrode – Réduction de la sédimentation et de l'érosion – Autorisation à déposer des demandes de subvention
 - 7.4 Modification de la résolution A.R.-09-18-14625 – Cours d'eau Bras-de-Marie, Branches 12, 14, 15 et 16 – Réalisation des travaux
 - 7.5 Cours d'eau Branche 8 de la rivière Creuse – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.6 Cours d'eau Labrecque – Réalisation des travaux
 - 7.7 Règlementation d'urbanisme de la Municipalité d'Inverness (règlement n° 185-2018)
 - 7.8 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne)
 - 7.9 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne)

Le 12 septembre 2018

- 7.10 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d’offres sur invitation pour la coupe de bois – Terres publiques de la municipalité de Villeroy
- 7.11 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d’offres sur invitation pour le transport de bois – Terres publiques de la municipalité de Villeroy
- 8. Financier :
 - 8.1 Ratification des dépenses en sécurité incendie
 - 8.2 Rapport des déboursés
 - 8.3 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9. Correspondance :
 - 9.1 Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - 9.2 Regroupement d’organismes de personnes handicapées (ROPH) Centre-du-Québec
- 10. Varia :
 - 10.1 Nomination au comité de développement social
- 11. Période de questions.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Sylvain Labrecque, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l’ordre du jour

A.R.-09-18-14635 Il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l’unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l’ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

3. Ordre du jour

A.R.-09-18-14636 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l’unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente séance soient adoptés, en retirant le point 7.1 et en ajoutant le point suivant :

- 10.1 Nomination au comité de développement social

ADOPTÉ

Le 12 septembre 2018

4. Procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2018

A.R.-09-18-14637 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2018 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du comité administratif et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

5. Suivi du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2018

Le suivi du procès-verbal est effectué en entier.

6. Administratif

6.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation à déposer une demande d'aide financière

A.R.-09-18-14638 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales et MADA de la MRC et des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, soit autorisé à signer et à déposer, pour et au nom de la MRC, une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales;

QUE le directeur général soit la personne déléguée pour assurer le suivi de la demande auprès du Ministère;

QUE M. le conseiller Jocelyn Bédard soit désigné comme l' élu responsable du dossier familles-aînés pour la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Le 12 septembre 2018

6.2 Modification de la résolution numéro A.R.-06-18-14548 afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule de type côte-à-côte de gré à gré

A.R.-09-18-14639 ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro A.R.-06-18-14548 quant au mode d'acquisition du véhicule de type « côte-à-côte »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution numéro A.R.-06-18-14548 et de la remplacer par la résolution suivante :

QUE le directeur du SSIRÉ, M. Éric Boucher, soit autorisé à procéder à l'acquisition de gré à gré d'un véhicule de type « côte-à-côte » dans le cadre du programme SUMI (services d'urgence en milieu isolé).

ADOPTÉ

6.3 Demande d'aide financière au FDT-Volet Pacte rural – Ville de Plessisville – Projet « Parc canin »

A.R.-09-18-14640 ATTENDU QUE le la Ville de Plessisville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT-Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Parc canin » fait partie intégrante du plan d'action de la ville;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 26 834,81 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT-Volet Pacte rural est de 21 467,84 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 21 467,84 \$

Le 12 septembre 2018

représentant la contribution demandée au FDT–Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s’engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d’entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d’entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d’entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

6.4 Demande d’aide financière au FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de la Paroisse de Plessisville – Projet « Jeux d’eau – Domaine Somerset »

A.R.-09-18-14641

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville a déposé au conseil de la MRC de L’Érable, son plan d’action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Jeux d’eau – Domaine Somerset » fait partie intégrante du plan d’action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s’élève à la somme de 85 446 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT-Volet Pacte rural est de 60 822 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l’unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 60 822 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

Le 12 septembre 2018

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

6.5 Demande d'aide financière au FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de la Paroisse de Plessisville – Projet « Jeux d'eau – Parc des Petits Braves »

A.R.-09-18-14642

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT-Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Jeux d'eau – Parc des Petits Braves » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 86 642 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT-Volet Pacte rural est de 60 825,25 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 60 825,25 \$ représentant la contribution demandée au FDT-Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

Le 12 septembre 2018

- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

**6.6 Demande d'aide financière au FDT-Volet Pacte rural – Ville de Princeville –
Projet « Modules et mobilier urbain pour parcs »**

Les membres du conseil sont informés que, lors de la réunion tenue le 10 septembre 2018, le comité de gestion du Pacte rural a jugé que le projet « Modules et mobilier urbain pour parcs » de la Ville de Princeville était non admissible.

**6.7 Demande d'aide financière au FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de Villeroy
– Projet « Amélioration du parc pour enfants et de la patinoire »**

A.R.-09-18-14643

ATTENDU QUE le projet mentionné en titre a déjà été approuvé par le conseil par la résolution numéro A.R.-04-18-14446;

ATTENDU QUE le coût du projet a été revu à la hausse, passant de 108 341,14 \$ à 111 596,07 \$;

ATTENDU QUE le montant initialement demandé était de 86 672,91 \$ et que celui-ci est maintenant de 89 276,85 \$;

ATTENDU QU'une nouvelle demande a été déposée au comité du FDT-Pacte-rural et que ce dernier recommande d'approuver cette demande révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de contribution supplémentaire de 2 603,94 \$ pour le projet d'amélioration du parc pour enfants et de la patinoire de la Municipalité de Villeroy.

ADOPTÉ

Le 12 septembre 2018

6.8 Demande d'aide financière au FDT-Volet Pacte rural – Municipalité de Villeroy – Projet « Panneau d'affichage électronique »

A.R.-09-18-14644 ATTENDU QUE le projet mentionné en titre a déjà été approuvé par le conseil par la résolution numéro A.R.-04-18-14445;

ATTENDU QUE le coût du projet a été revu à la hausse, passant de 22 572,31 \$ à 23 496,10 \$;

ATTENDU QUE le montant initialement demandé était de 18 057,85 \$ et que celui-ci est maintenant de 18 796,88 \$;

ATTENDU QU'une nouvelle demande a été déposée au comité du FDT-Pacte rural et que ce dernier recommande d'approuver cette demande révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de contribution supplémentaire de 739,03 \$ pour le projet « Panneau d'affichage électronique » de la Municipalité de Villeroy.

ADOPTÉ

6.9 Demande d'aide financière au Fonds de visibilité des Éoliennes de l'Érable – Municipalité de Villeroy – Projet « Amélioration de la patinoire extérieure et du chalet des loisirs »

A.R.-09-18-14645 ATTENDU QUE, lors de la séance tenue le 11 septembre 2013, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable;

ATTENDU QUE ce fonds est destiné aux organismes communautaires et aux municipalités de la MRC et vise à soutenir des projets locaux et régionaux;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'installation d'un nouveau système d'arrosage pour la patinoire extérieure;

ATTENDU QUE la Municipalité de Villeroy est le promoteur du projet;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 10 831,31 \$;

Le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE le montant demandé au Fonds de visibilité s'élève à 5 000 \$;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural a analysé la demande et recommande de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC octroie un montant de 5 000 \$ du Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable, pour le projet « Amélioration de la patinoire extérieure et du chalet des loisirs » de la Municipalité de Villeroy, selon les conditions qui seront inscrites au protocole d'entente.

QUE le directeur général de la MRC de L'Érable soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

6.10 Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de L'Érable – Adoption

A.R.-09-18-14646

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de L'Érable, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ

7. Aménagement

7.1 Charte d'occupation du territoire rural de la MRC de L'Érable – Adoption

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

7.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2018-2021 – Délégation de gestion

A.R.-09-18-14647

ATTENDU QUE l'entente de délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2015-2018 a pris fin le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le renouvellement du PADF a été confirmé pour la période 2018-2021 avec des objectifs et des modalités similaires à ceux du précédent programme;

Le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE le ministre du MFFP a confirmé une enveloppe de 50 000 \$ pour la période 2018-2019, puis un montant annuel additionnel de 93 333 \$ afin de poursuivre des actions visant à accroître la mise en valeur de la forêt publique et privée et de réaliser des interventions admissibles en vertu du PADF;

ATTENDU QUE le renouvellement du PADF implique de désigner la MRC qui s'occupera de la gestion des sommes consenties pour la région du Centre-du-Québec et de nommer, pour chacune des MRC, le signataire de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la délégation de gestion du PADF 2018-2021 de la part des MRC d'Arthabaska, Bécancour, Drummond et Nicolet-Yamaska pour l'administration des sommes consenties pour la région du Centre-du-Québec et de nommer M. Sylvain Labrecque, préfet de la MRC, comme signataire de l'entente de délégation de gestion.

ADOPTÉ

7.3 Rivière Bulstrode – Réduction de la sédimentation et de l'érosion – Autorisation à déposer des demandes de subvention

A.R.-09-18-14648

ATTENDU les problématiques liées à la sédimentation et à l'érosion dans la rivière Bulstrode, laquelle traverse les territoires des MRC d'Arthabaska, de L'Érable et des Appalaches;

ATTENDU QUE cette situation est liée en bonne partie au débit de pointe trop élevé de la rivière, qu'il faudrait tenter de diminuer;

ATTENDU QUE l'augmentation des débits de pointe provoque notamment de l'érosion et des inondations qui endommagent les zones riveraines, les terres agricoles et l'environnement bâti, en plus de menacer la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE le tout s'accroît d'année en année avec les changements climatiques mis en relation avec l'occupation, l'utilisation et le développement du territoire;

Le 12 septembre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise la MRC d'Arthabaska ou la MRC des Appalaches ou la MRC de L'Érable, à déposer toute demande de subvention nécessaire pour permettre la réalisation du projet visant à réduire la sédimentation et l'érosion de la rivière Bulstrode, le tout en partenariat et en collaboration avec la ville de Victoriaville et l'organisme de bassin versant Copernic;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise M^{me} Karine Dauphin, directrice générale de l'organisme de bassin versant Copernic, à compléter tous les documents requis à cet effet;

QUE le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, et éventuellement au nom des autres MRC, tout document lié à ces demandes de subvention.

ADOPTÉ

7.4 Modification de la résolution A.R.-08-18-14625 – Cours d'eau Bras-de-Marie, Branches 12, 14, 15 et 16 – Réalisation des travaux d'entretien

A.R.-09-18-14649 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande de réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau prévus en 2018;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-08-18-14625 modifiant les résolutions A.R.-06-18-14572 à A.R.-06-18-14575 pour les branches 12, 14, 15 et 16 du cours d'eau Bras-de-Marie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate le gestionnaire des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien dans les branches 12, 14, 15 et 16 du cours d'eau Bras-de-Marie;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien des branches 12, 14, 15 et 16 du cours d'eau Bras-de-Marie, dans le

Le 12 septembre 2018

respect de la Politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016, et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

7.5 Cours d'eau Branche 8 de la rivière Creuse – Réalisation des travaux d'entretien

A.R.-09-18-14650

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever, par creusage, des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

Cours d'eau : Branche 8, rivière Creuse (du chaînage 0 + 263 au chaînage 1 + 891)

Dossier : 704-181 919

Municipalité touchée : Villeroy

Demandeur : Rémi Bilodeau

ATTENDU QUE la résolution de la Municipalité de Villeroy demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien du cours d'eau mentionné en titre;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour a donné son accord au projet d'entente commune sur les cours d'eau de juridiction du Bureau des délégués;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau; ces travaux pouvant être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier;

Le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ 10 334,72 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux du cours d'eau de la branche 8 de la rivière Creuse seront assumés par la municipalité de Villeroy, en accord avec le règlement municipal 09-CM-130.

ATTENDU QUE la Politique de gestion contractuelle sera respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable confirme la juridiction de la MRC dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 8 de la rivière Creuse;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher, soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Villeroy;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate le gestionnaire des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien de la branche 8 de la rivière Creuse;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche 8 de la rivière Creuse, dans le respect de la Politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016 et produite par le ministère du

Le 12 septembre 2018

Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

7.6 Cours d'eau Labrecque – Réalisation des travaux d'entretien

A.R.-09-18-14651 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever, par creusage, des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

Cours d'eau Labrecque (du chaînage 0 + 000 au chaînage 0 + 530)
Dossier : 704-181 15549
Municipalité touchée : Lyster
Demandeur : Ferme Fleur du Jour inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien du cours d'eau mentionné en titre;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau; ces travaux pouvant être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ 3 449,54 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux du cours d'eau Labrecque seront assumés par le seul propriétaire intéressé au projet en tenant compte de la longueur des rives du cours d'eau;

Le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE la Politique de gestion contractuelle sera respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Labrecque;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Lyster;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate le gestionnaire des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien du cours d'eau Labrecque;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Labrecque, dans le respect de la politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

7.7 Règlementation d'urbanisme de la Municipalité d'Inverness (règlement n° 185-2018)

A.R.-09-18-14652

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness a adopté, le 20 août 2018, le règlement n° 185-2018 modifiant le règlement de zonage n° 166-2016 de la municipalité;

Le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE le règlement vise à créer au plan de zonage de la municipalité une petite zone à vocation industrielle (I-3) afin de régulariser un usage déjà existant lié à la thématique du bronze, le tout à même une zone à vocation résidentielle et commerciale, sur un seul terrain, et que ce projet est situé en zone blanche et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ce règlement vise également à établir des normes d'aménagement auxquelles seront assujettis les usages et activités pratiqués dans cette zone, puisqu'une grille des usages est également créée pour cette zone;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit analyser et se prononcer sur la conformité de ce règlement face au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR), incluant ses orientations et objectifs, son document complémentaire et ses mesures de contrôle intérimaire, le cas échéant, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE M. Carl Plante, aménagiste de la MRC, a analysé ce règlement en vue de vérifier la conformité du règlement face au contenu du SADR, et que ce dernier est d'avis que le règlement est conforme notamment à cause que le schéma offre une forte latitude pour la plupart des municipalités, dont Inverness, dans leurs choix d'aménagement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, et que, notamment, la thématique du bronze est identifiée en de multiples endroits au SADR (importance économique et identitaire);

ATTENDU QU'après avoir pris en considération les différents éléments de contenu du règlement, le conseil est d'avis qu'il respecte les objectifs, orientations et contenu général du SADR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable approuve et déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR), incluant son document complémentaire, le règlement n° 185-2018 de la municipalité d'Inverness modifiant le règlement n° 166-2016 sur le zonage,

Le 12 septembre 2018

lequel vise essentiellement à créer la zone I-3 et adopter les mesures normatives qui y sont liées;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

7.8 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne)

A.R.-09-18-14653 ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

ATTENDU QUE cette coupe de bois doit être effectuée entre les mois de décembre 2018 et avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

QUE le directeur général soit autorisé à former un comité chargé d'agir à titre de responsable de l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

7.9 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne)

A.R.-09-18-14654 ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois à effectuer sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

Le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE le transport de bois doit être effectué entre les mois de décembre 2018 et avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de transport de bois à effectuer sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

QUE le directeur général soit autorisé à former un comité chargé d'agir à titre de responsable de l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

7.10 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois – Terres publiques de la municipalité de Villeroy

A.R.-09-18-14655

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de Villeroy;

ATTENDU QUE cette coupe de bois doit être effectuée entre les mois de décembre 2018 et avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de Villeroy;

QUE le directeur général soit autorisé à former un comité chargé d'agir à titre de responsable de l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

Le 12 septembre 2018

7.11 Travaux forestiers – Autorisation à lancer un appel d’offres sur invitation pour le transport de bois – Terres publiques de la municipalité de Villeroy

A.R.-09-18-14656 ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à un appel d’offres sur invitation pour le transport de bois à effectuer sur les terres publiques de Villeroy;

ATTENDU QUE le transport de bois doit être effectué entre les mois de décembre 2018 et avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L’Érable autorise le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, à procéder à un appel d’offres sur invitation écrite pour les travaux de transport de bois à effectuer sur les terres publiques de Villeroy;

QUE le directeur général soit autorisé à former un comité chargé d’agir à titre de responsable de l’octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d’appel d’offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

8. Financier

8.1 Ratification des dépenses en sécurité incendie

A.R.-09-18-14657 Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l’unanimité de ratifier les dépenses en sécurité incendie suivantes :

Gyrotech (booster, réparation sensor)	1 058,37
Guillaume Vallières (location de garage pour réparation)	100,00
Aréo-Feu ltée (pièces)	248,53
Alignement du Rond Point inc. (vidange huile)	129,95
MaxiMétal (pièce)	136,32
Dubois et Frères ltée (réparation crevaison)	5,00
Centre d'extincteur SL (location système cascade)	825,00
Macpek (boyaux)	67,90
Imprimerie Fillion enr. (vinyle)	24,00
TOTAL	<u>2 595,07 \$</u>

Note: Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces prix.

Le 12 septembre 2018

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

8.2 Rapport des déboursés

A.R.-09-18-14658

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport suivant des déboursés soit ratifié :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180663	Programme de Rénovation	12 000,00
180664	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 200,54
180665	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	4 502,50
180666	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 779,00
180667	Autobus Bourassa (entente)	15 907,61
180668	Municipalité de Ste-Sophie d'Halifax (Fonds Régional Réserve)	13 351,68
180669	Mathieu Samson (spectacle)	400,00
180670	William Sevigny (spectacle)	400,00
180671	Royaume Luminaire (ampoules)	119,11
180672	Le Monde Forestier (publicité Journée forestière)	689,85
180673	IciMédias (programme estival)	855,42
180674	Ministre des Finances (permis)	167,25
180675	Groupe Conseil MCG (coaching)	388,05
180676	Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (pacte rural)	8 535,00
180677	Municipalité de Laurierville (pacte rural)	15 582,00
180678	Paroisse de Plessisville (pacte rural)	8 677,00
180679	L'Immobilière (gestion du rôle, demande de révision)	8 442,36
180680	Multi-Services M.G.M. inc. (réparation)	310,21
180681	Therrien Couture SENCRL (honoraires)	331,13
180682	Groupement Agro-Forestier Lot-Még. (transport de plants)	2 169,01
180683	Commission scolaire des Chênes (évaluation français)	351,83
180684	Rivard Publicité (veste projet étudiant)	139,05
180685	Solutions Consortech inc. (service production matrices)	3 391,30
180686	Gaudreau Environnement inc. (location toilette)	379,42
180687	Signé Garneau inc. (lanterne)	68,34
180688	Nathaniel Lorrain enr. (entretien carrefour et MRC)	2 420,22
180689	La Capitale ass. (assurance collective août)	18 941,41
180690	Municipalité de Villeroy (Fonds Régional Réserve)	9 148,86
180691	Ville de Plessisville (Fonds Régional Réserve)	9 243,47
180692	Paroisse de Plessisville (Fonds Régional Réserve)	44 099,46
180693	Agence Forestière des Bois-Francs (final PADF 2017-2018)	6 397,50
180694	Aménagement Forestier Coopérative (final PADF 2017-2018)	4 898,23
180695	Société Sylvicole (final PADF 2017-2018)	7 280,40
180696	SPBCQ (final PADF 2017-2018)	8 000,00
180697	MRC de Drummondville (final PADF 2017-2018)	1 004,50
180698	MRC de Bécancour (final PADF 2017-2018)	13 500,00
180699	TACAL (formation)	125,00
180700	Location d'outils Desjardins (location fendeuse, réparation, pièce)	224,82
180711	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	834,87
180712	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	5 072,97
180713	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 597,32

Le 12 septembre 2018

180714	Résidence Provencher (pacte rural)	7 980,00
180715	Intelegia (service technique)	3 000,85
180716	Complexe Hôtelier Dupré (location salle)	91,98
180717	Marie-Claude Royer Doré (entreprise en santé)	1 625,46
180718	Centre de services partagés du Qc (mise à jour)	18,10
180719	Services sanitaires Denis Fortier (location toilette)	196,04
180720	Purolator (messagerie)	15,90
180721	ADGMRCQ (colloque automne)	459,90
180722	FQM (congrès)	1 917,79
180723	Ville de Princeville (entente cour municipale)	779,70
180724	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	82,67
180725	Mégaburo (lecture compteur)	543,60
180726	Les Arts et la Ville (colloque)	500,00
180727	Thèm Marketing (stratégie communication)	1 083,64
180728	Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (billets 125 ^e)	120,00
180729	Musée du Bronze d'Inverness (remboursement midis conférence)	15,00
180730	Paroisse de Plessisville (pacte rural)	2 892,00
180731	AARQ (colloque, achat visibilité)	1 046,13
180732	Culture Centre-du-Québec (Galart 2018)	750,00
180733	Fondation à notre Santé (billet brunch)	250,00
180734	Municipalité de Villeroy (remboursement conseil avril)	445,00
180735	Pascal Perreault (trappage castor)	120,00
180736	Édith Vaillancourt (petite caisse)	196,35
180737	Les Enseignes Professionnelles (panneau routier)	23 078,09
180738	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	7 999,50
180739	Imprimerie Fillion enr. (projet étudiant, éoliennes, poster)	1 498,13
180740	SBK Télécom (frais mensuels)	3 075,29
180741	Sylvain Beaudoin (eau)	102,00
180742	Coop IGA (divers)	61,96
180743	Groupe Conseils MCG (cohorte 3)	344,93
180744	Vertisoft (service technique, imprimante, disque dur, batterie)	1 920,98
	TOTAL	295 137,68 \$

Salaires

<u>N^{os} de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
547114-547168	Paies semaine du 4 au 11 août 2018	40 279,42
547251-547392	Paies semaine du 12 août au 1 ^{er} septembre 2018	97 792,16
	TOTAL	138 071,58 \$

Transactions

<u>préautorisées</u> <u>et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-08-01	Gouv. prov. (DAS)	66 183,35
GWW-08-02	Gouv. féd. (DAS)	2 495,22
GWW-08-03	Gouv. féd. (DAS)	21 923,58
RA-08-01	Desjardins - frais terminal	64,47
RA-08-02	RREMQ	25 554,10
PWW-08-01	Carra	370,97
PWW-08-02	Bell - télécopieur	90,48
PWW-08-03	Hydro-Québec MRC	1 630,35
PWW-08-04	Hydro-Québec Carrefour	1 320,77
PWW-08-05	Visa DG	23,81
PWW-08-06	Visa général	11,00

Le 12 septembre 2018

PWW-08-07	Visa DGA	599,60
PWW-08-08	Bell - Ligne 800	13,74
PWW-08-09	Promutuel App. St-François	567,89
PWW-08-10	Promutuel App. St-François	44,69
PWW-07-01	Bell Mobilité - Cellulaire	904,31
PWW-07-02	Pages jaunes	8,74
	TOTAL	121 807,07 \$

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
	TOTAL	-
<u>Transactions</u>		
<u>préautorisées</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
<u>et via Internet</u>		
DT-08-01	FLI-18-04-354	100 000,00 \$
	TOTAL	100 000,00 \$

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
	TOTAL	-
<u>Transactions préautorisées</u>		
<u>et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-07-02	FLS-17-10-34 (ass. vie)	118,88 \$
	TOTAL	118,88 \$

ADOPTÉ

8.3 Rapport des déboursés en sécurité incendie

A.R.-09-18-14659

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de ratifier le rapport suivant des déboursés en sécurité incendie :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180683	Commission scolaire des Chênes (site pour examen)	1 250,00
180701	Les marchés Tradition (repas intervention)	57,23
180702	Info Page (fréquence numérique)	735,18
180703	ENPQ (cotisation gestionnaire, examen, inscription)	2 048,81
180704	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
180705	Xclad Design (coroplast)	524,29
180706	Auger B.C. Sécurité inc. (cannette fumée)	103,48
180707	Centre d'extincteur SL (recharges)	807,91
180708	Dubois & Frères Itée (vidange huile)	97,62
180709	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	91,00
180710	Previmed inc. (remplissage)	20,00
180720	Purolator inc. (messagerie)	30,26
180723	Ville de Princeville (frais de signification)	749,64
180724	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	101,84

Le 12 septembre 2018

180742	Coop IGA (divers)	23,94
180745	Annulé	-
180746	Eugène Fortier et Fils inc. (côte-à-côte Yamaha)	24 963,37
180747	Eugène Fortier et Fils inc. (équipement côte-à-côte- vitre)	747,33
	TOTAL	<u>33 248,71 \$</u>

Salaires

<u>N^{os} de talons</u>	<u>Sommes versées</u>	
547169-547250	Paies de juillet	18 700,67
	TOTAL	<u>18 700,67 \$</u>

Transactions

<u>préautorisées</u> <u>et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-01	Esso	454,22
PWW-08-02	Bell Canada - Caserne 58 – Inverness	82,15
PWW-08-03	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,15
PWW-08-04	Bell Canada - Caserne 65 – Lyster	82,15
PWW-08-05	Bell Canada - Caserne 80 – NDL	86,41
PWW-08-06	Bell Mobilité – Cellulaire	197,18
PWW-08-07	Shell	610,77
	TOTAL	<u>1 595,03 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

9. Correspondance

9.1 Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Lettre datée du 15 août 2018 du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, informant la MRC de L'Érable qu'un montant additionnel de 93 333 \$ a été accordé à la région du Centre-du-Québec dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021. *Cette correspondance est classée.*

9.2 Regroupement d'organismes de personnes handicapées (ROPH) Centre-du-Québec

Courriel reçu en date du 5 septembre 2018 du Regroupement d'organismes de personnes handicapées (ROPH) Centre-du-Québec, adressé au préfet de la MRC de

Le 12 septembre 2018

L'Érable, sollicitant une rencontre pour échanger sur les dossiers relatifs aux personnes handicapées. Le ROPH souhaite développer un partenariat avec le milieu municipal afin de mettre de l'avant des projets structurants pour favoriser l'inclusion et la participation sociale des personnes handicapées sur le territoire. Le rapport annuel 2017-2018 de l'organisme était joint à la correspondance.

Il est convenu que M. Jocelyn Bédard soit l'élu responsable de prendre contact avec l'organisme.

10. Varia

10.1 Nomination au comité de développement social

A.R.-09-18-14660 ATTENDU la volonté de M. Mario Fortin de quitter le comité en développement social de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité de M. Jocelyn Bédard soit nommé l'élu de la MRC pour siéger au comité de développement social en remplacement de M. Mario Fortin.

ADOPTÉ

11. Période de questions

M. Donald Lamontagne pose une question au sujet des services offerts par l'ingénieur de la MRC. M. Rick Lavergne, directeur général, explique la nature des services techniques pouvant être offerts par le service d'ingénierie.

Levée de la séance

A.R.-09-18-14661 Il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Sylvain Labrecque, préfet

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier